



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
13 décembre 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, français et espagnol  
seulement

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2022**

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Viet Nam

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Viet Nam est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 17 405 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 52 700 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2022 à décembre 2026.

---

\* E/ICEF/2022/1.



## Fondements du programme

1. Le programme de coopération entre le Viet Nam et l'UNICEF, mars 2022-décembre 2026, constitue une opportunité exceptionnelle au moment où le pays lance son plan quinquennal de développement socioéconomique pour 2021-2025, s'emploie à se remettre de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), accélère le développement du capital humain et répond à la menace croissante que représentent les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

2. La population du Viet Nam est estimée à 96 millions d'habitants, dont environ un tiers vivent en ville et 23,8 % sont des enfants âgés de moins de 18 ans<sup>1</sup>. Le Viet Nam, qui est l'un des pays émergents les plus dynamiques d'Asie, a réalisé des progrès socioéconomiques remarquables au cours des 30 dernières années. Les réformes ont stimulé une transformation économique qui a propulsé le pays dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur. L'analyse commune de pays a confirmé que des progrès considérables avaient été accomplis dans le cadre de plusieurs objectifs de développement durable, notamment la sortie de plus de 45 millions de personnes de la pauvreté entre 2002 et 2018. Toutefois, trop de personnes ont été laissées à l'écart de cette ascension rapide vers une économie moderne et connectée, et les inégalités se sont accrues et approfondies en raison de la pandémie de COVID-19. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il convient donc de procéder à des investissements spécifiques et durables.

3. Il est urgent d'effectuer de tels investissements pour faire face aux conséquences de l'accélération des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des pandémies, de la dégradation de l'environnement et des atteintes aux droits, à la santé, au bien-être, à l'éducation et à la protection des enfants. Le Viet Nam est l'un des pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, et était classé sixième sur l'indice mondial des risques climatiques en 2020.

4. L'examen des programmes axé sur l'égalité des genres mené en 2019 a souligné que des changements structurels et de normes sociales étaient nécessaires pour s'attaquer aux moteurs des inégalités entre les genres. On retrouve ces inégalités sur toute la durée de la vie, à commencer par un rapport de masculinité extrêmement déséquilibré à la naissance (111,5 garçons pour 100 filles). Les taux de grossesse chez les adolescentes et les taux de mariage précoce restent élevés, notamment chez les minorités ethniques. Les femmes et les filles ont durement ressenti les répercussions de la COVID-19, avec la perte de leurs moyens de subsistance, l'augmentation de 50 % des violences fondées sur le genre ou le décrochage scolaire<sup>2</sup>. Les filles qui restent scolarisées sont sous-représentées dans les matières et les carrières liées aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie, aux arts et aux mathématiques.

5. De nettes améliorations ont été enregistrées dans le domaine de la santé ces dix dernières années. Toutefois, il existe des disparités importantes en matière de mortalité infantile, notamment parmi les minorités ethniques. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est deux fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines (25,1 contre 12,3 décès pour 1 000 naissances vivantes)<sup>3</sup>. Les répercussions des changements climatiques et de la pollution sur la santé maternelle et infantile n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes et les interventions en matière de politique et de santé publique sont limitées.

6. L'enquête générale sur la nutrition menée en 2019 a montré que des progrès majeurs avaient été accomplis en matière de nutrition de l'enfant. Néanmoins, le taux

<sup>1</sup> Recensement de la population, 2019.

<sup>2</sup> Union des femmes vietnamiennes, 2020.

<sup>3</sup> Analyse commune de pays, 2021.

de retard de croissance reste élevé (19,6 %) et des disparités subsistent au sein des minorités ethniques (38 %). La nutrition maternelle et les pratiques d'alimentation complémentaire ne sont pas satisfaisantes (le score minimum de diversité alimentaire chez les enfants de 6 à 23 mois ne s'élève qu'à 28 % dans les hauts plateaux du Centre), ce qui entrave les efforts déployés pour réduire la malnutrition. Le Viet Nam doit faire face à un triple fardeau : malnutrition (dénutrition notamment), carences en micronutriments et surpoids et obésité. Dix-neuf pour cent des enfants et des adolescents sont obèses ou en surpoids, un taux qui a plus que doublé en dix ans. La prévalence dans les zones urbaines s'élève à 26,8 %.

7. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène s'est amélioré<sup>4</sup>, mais des disparités subsistent : 74 % de la population rurale (soit près de 48 millions de personnes) n'a pas accès à l'eau courante (contre 15 % dans les zones urbaines), 16 millions de personnes n'ont pas de latrines hygiéniques et 7,7 millions d'élèves ne disposent pas d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène adéquates à l'école<sup>5</sup>. Des lacunes persistent en matière de lavage des mains au savon et d'hygiène menstruelle, notamment pour les minorités ethniques et les habitants des régions montagneuses. Les pratiques de défécation à l'air libre existent encore dans de nombreuses zones rurales, ce qui contribue à accroître la morbidité juvénile et les retards de croissance chez les enfants.

8. Plus de 7 % de la population est atteinte d'un handicap, et de nombreuses personnes handicapées font face à des attitudes discriminatoires et à des obstacles au moment de faire valoir leurs droits et d'accéder aux services sociaux. Les conclusions de l'enquête nationale sur les personnes handicapées menée en 2016 indiquent que seuls 2,5 % des enfants handicapés ont accès à des services de réadaptation.

9. La hausse des taux nets de scolarisation en maternelle (de 72,7 % en 2011 à 77,3 % en 2019) observée dans tout le pays<sup>6</sup> démontre l'amélioration de l'accès à l'éducation. Toutefois, l'accès à un enseignement préprimaire gratuit et de qualité est limité pour les groupes vulnérables, notamment les enfants handicapés et les personnes vivant dans les zones industrielles et les zones peuplées de minorités ethniques. Aux niveaux de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, 8 % des enfants en moyenne ne sont pas scolarisés. Ce chiffre est considérablement plus élevé chez les minorités ethniques, a fortiori au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire. Trop peu d'enseignants sont formés et ont des compétences techniques en matière d'éducation inclusive, ce qui empêche les enfants handicapés de suivre l'enseignement général.

10. L'enseignement à distance mis en place pendant la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la fracture numérique. Dans les régions reculées, 67 % des écoliers n'ont pas la possibilité de suivre une éducation en ligne et 93 % des enseignants de ces régions n'utilisent pas la technologie numérique en classe<sup>7</sup>. Les employeurs ont du mal à trouver des diplômés possédant des compétences essentielles et transférables. La qualité et la pertinence de l'éducation des quelque 2 millions d'enfants qui ont quitté l'enseignement secondaire supérieur pour suivre une formation technique et professionnelle restent préoccupantes.

11. Des études confirment que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les pandémies et la pollution sont également des facteurs qui entravent les

<sup>4</sup> Recensement de la population, 2019.

<sup>5</sup> Organisation mondiale de la Santé/UNICEF, 2020.

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et analyse commune de pays, 2021.

<sup>7</sup> Étude de l'UNICEF, 2020.

performances cognitives et les résultats de l'apprentissage des enfants, en plus de menacer le respect d'autres droits de ces derniers.

12. De nombreuses formes de violence commise à l'égard des enfants subsistent, ne sont pas signalées et sont souvent tues. La discipline violente des parents est largement acceptée et 68,4 % des enfants âgés de 1 à 14 ans en font l'expérience<sup>8</sup>. Au Viet Nam, environ 4,4 % des femmes ont subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans, la plupart des cas n'étant pas signalés<sup>9</sup>. La discipline violente et les atteintes sexuelles, notamment dans les internats, menacent la sécurité et le bien-être des enfants. La maltraitance et l'exploitation commises en ligne contre des enfants constituent une menace croissante et les recherches montrent que les enfants ne sont pas suffisamment en mesure de se protéger. L'enquête nationale sur le travail des enfants menée en 2018 a montré que 5,3 % des enfants âgés de 5 à 17 ans travaillaient, dont plus de la moitié dans des conditions dangereuses.

13. Le Comité des droits de l'enfant a fait part de ses préoccupations au sujet des enfants privés de leur milieu familial et du manque de prise en charge communautaire<sup>10</sup>. On estime que 156 000 enfants sont privés de protection parentale et que 33 000 enfants vivent en institution et dans des maisons de redressement, ce qui constitue une grave menace pour leur développement physique et psychologique et les rend vulnérables à la traite et à d'autres formes d'exploitation.

14. Le nombre de mineurs en conflit avec la loi a diminué de plus de 60 % entre 2006 et 2018<sup>11</sup>. Malgré les politiques nationales qui découragent l'emprisonnement des enfants âgés de moins de 18 ans, 70 % des enfants condamnés reçoivent des peines privatives de liberté.

15. La pauvreté infantile multidimensionnelle reste importante (14,5 %), avec des disparités entre les zones rurales et urbaines (18,6 % contre 5 %) et entre les minorités ethniques (46,4 %) et le pays dans son ensemble (6,8 %)<sup>12</sup>. Au Viet Nam, le système de protection sociale reste fragmenté et ne couvre pas tout le monde. Seuls 10 % des enfants et moins de 1 % des enfants âgés de moins de 36 mois ont accès à des programmes de transfert en espèces, ce qui entrave les efforts déployés pour mettre les enfants à l'abri des chocs et des privations chroniques. Seul 0,04 % du produit intérieur brut annuel est alloué à la fourniture d'une aide financière régulière aux enfants<sup>13</sup>.

16. La santé mentale des adolescents est une source de vives préoccupations et s'est détériorée en raison de la pandémie de COVID-19. Entre 8 % et 29 % des enfants et des adolescents souffrent de problèmes de santé mentale. Les adolescents âgés de plus de 15 ans et les filles présentent un plus grand risque d'en souffrir<sup>14</sup>. L'abus de drogues chez les adolescents est en augmentation, ce qui a des répercussions sur leur santé physique et mentale. La participation des enfants et des jeunes à la prise de décisions à l'échelle locale et nationale reste limitée en raison de l'absence de plateformes efficaces permettant une véritable participation.

17. L'un des principaux enseignements du programme de pays 2017-2021 est que, si l'UNICEF a réussi à aider le Gouvernement à adopter des lois et des politiques plus inclusives, ses programmes n'ont pas suffisamment réduit les écarts d'équité pour les enfants les plus vulnérables, notamment ceux issus des minorités ethniques, les

<sup>8</sup> Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS 5), 2014.

<sup>9</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, 2020.

<sup>10</sup> Comité des droits de l'enfant, 2012.

<sup>11</sup> Ministère de la justice, 2020.

<sup>12</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, 2021.

<sup>13</sup> UNICEF, 2017.

<sup>14</sup> UNICEF, 2018.

enfants handicapés et les migrants. De récentes évaluations ont montré que la discrimination généralisée, les barrières linguistiques et les réglementations rigides empêchaient de nombreux enfants et familles de bénéficier pleinement des services sociaux<sup>15</sup>. Le nouveau programme de pays présentera des solutions révolutionnaires pour produire des résultats à grande échelle en réglant ces problèmes qui touchent les enfants les plus vulnérables.

18. La pandémie de COVID-19 et les fréquentes catastrophes naturelles ont mis en évidence de nouveaux obstacles à la réalisation des droits de l'enfant et appellent à une plus grande cohérence entre les activités humanitaires et les travaux de développement. En raison des répercussions socioéconomiques de la pandémie, il est encore plus important pour les parties prenantes de combler la fracture numérique, d'améliorer la santé mentale des adolescents, de renforcer la protection sociale et de lutter contre la violence commise à l'égard des femmes et des enfants. Il est également urgent de mettre en place des mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction des risques de catastrophe adaptées aux enfants. Le nouveau programme de pays permettra de relever ces défis grâce au lancement de programmes innovants et axés sur les risques et à des partenariats stratégiques élargis.

## **Priorités du programme et partenariats**

19. Le programme de pays vise à accélérer la réalisation des droits de l'enfant et ainsi à veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. Il met l'accent sur l'équité et favorise l'inclusion des populations les plus défavorisées et marginalisées, notamment les minorités ethniques. Il contribuera à la stratégie de développement socioéconomique (2021-2030), au plan de développement socioéconomique (2021-2025) ainsi qu'au plan d'action national pour les enfants (2021-2030), qui donnent la priorité à un développement social et humain équitable et à l'adaptation aux changements climatiques.

20. Le programme de pays de l'UNICEF contribuera aux quatre réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : le développement social inclusif ; la lutte contre les changements climatiques, la résilience face aux catastrophes et la durabilité environnementale ; une prospérité partagée grâce à la transformation économique ; la gouvernance et l'accès à la justice. Le programme de pays est pleinement conforme au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Le programme privilégiera quatre composantes : chaque enfant et adolescent survit, s'épanouit et vit dans un environnement sûr et vert ; chaque enfant et adolescent apprend et acquiert des compétences ; chaque enfant et adolescent est protégé de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance ; chaque enfant et adolescent bénéficie de politiques et de budgets qui tiennent compte des intérêts des enfants. La composante relative à l'efficacité du programme comprend la communication et la sensibilisation du public, la communication en faveur de l'évolution des comportements et des normes sociales, la génération de connaissances, le suivi et l'évaluation et la technologie au service du développement. La lutte contre les changements climatiques, la participation et l'autonomisation des adolescents et l'égalité des genres sont intégrées dans les composantes sectorielles. Au niveau infranational, le programme se concentrera sur les régions défavorisées

---

<sup>15</sup> Ministère de la santé et Ministère de l'éducation et de la formation, 2020.

comptant d'importantes populations minoritaires dans les montagnes du Nord, les hauts plateaux du Centre et le delta du Mékong, ainsi que dans les grandes villes.

22. La théorie générale du changement du programme de pays est la suivante : si les politiques, les budgets et les plans donnent la priorité aux droits de l'enfant et tiennent compte des questions de genre, si les systèmes de services sociaux sont inclusifs et ont la responsabilité de fournir aux enfants, aux adolescents et aux femmes des services sociaux innovants, de haute qualité, et résilients face aux aléas climatiques, si les communautés, les familles, les enfants et les adolescents participent de manière positive à la prise de décisions et promeuvent des normes sociales positives, et si le secteur privé respecte et soutient les droits de l'enfant et les intègre dans ses activités, alors les enfants et les adolescents, notamment les plus vulnérables, seront autonomisés, en meilleure santé, plus éduqués et plus en sécurité. Pour ce faire, le Gouvernement doit continuer de donner la priorité aux questions touchant les enfants et mobiliser les ressources nécessaires pour les traiter. Le risque principal est que les répercussions négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de la pandémie de COVID-19 limitent les ressources budgétaires et humaines que le Gouvernement peut mobiliser, entravant de ce fait sa capacité à mettre pleinement en œuvre les droits de l'enfant.

23. Les stratégies de changement à mettre en œuvre dans toutes les composantes du programme sont : a) la production de données et de preuves ; b) la défense des orientations stratégiques ; c) l'innovation et la transformation numérique ; d) la communication en faveur de l'évolution des comportements et des normes sociales. Ces mesures seront complétées par l'élargissement des partenariats, notamment avec le secteur privé, et par la création d'un environnement favorisant la participation des enfants et des adolescents.

24. S'appuyant sur le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, et sur l'examen des programmes axé sur l'égalité des genres mené en 2019 à l'échelle du pays, le programme de pays donnera la priorité à l'apprentissage et aux compétences transformatrices sur les questions de genre, à la prévention de la violence fondée sur le genre et à la lutte contre ce phénomène, et aux résultats ciblés pour les adolescentes.

25. Une programmation tenant compte des risques permettra d'anticiper les urgences liées aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, à la dégradation de l'environnement et aux pandémies grâce à des programmes adaptés. Il s'agira de mettre en place des services sociaux adaptés aux enfants et résilients aux aléas climatiques, ainsi que des capacités permettant de réduire efficacement les risques de catastrophe et de déployer des interventions humanitaires.

26. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires de développement pour veiller à avoir une programmation et des partenariats cohérents. Il renforcera encore sa coopération avec l'Assemblée nationale pour appuyer son programme législatif et ses fonctions de surveillance en matière de droits de l'enfant. Les partenariats établis avec les institutions publiques de formation, les établissements universitaires, les organes gouvernementaux de gestion des affaires des enfants, le Comité chargé des questions relatives aux minorités ethniques, les organisations de masse, les organisations dirigées par des jeunes et des enfants et les organisations de personnes handicapées favoriseront la participation des enfants et des adolescents, contribueront à la lutte contre la discrimination et donneront une voix et un rôle à celles et ceux qui risquent d'être laissés de côté.

27. Le programme de pays s'appuiera sur la capacité du secteur privé à promouvoir les droits de l'enfant grâce à des partenariats public-privé fondés sur des valeurs communes qui favorisent des politiques commerciales favorables à la famille et la

protection des jeunes travailleurs. L'expertise commerciale, les technologies et les solutions pour les enfants seront promues dans toutes les réalisations.

### **Chaque enfant et adolescent survit, s'épanouit et vit dans un environnement sûr et vert**

28. Grâce à une approche intégrée du développement du jeune enfant, l'UNICEF appuiera le renforcement des systèmes dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène afin d'améliorer la qualité et la couverture des services, en particulier dans les zones montagneuses et les zones où vivent des minorités ethniques. Le programme améliorera la capacité du système de santé à élaborer des politiques et des budgets et à fournir des services de santé maternelle et infantile tirant parti des technologies et prenant en compte les questions de genre, notamment pour lutter contre le VIH/sida, tout en faisant évoluer les normes sociales négatives et en favorisant les comportements sains. L'UNICEF appuiera le renforcement des services de détection précoce et d'orientation pour les enfants handicapés, ainsi que pour les enfants ayant des besoins en matière de santé mentale. L'accent sera mis sur la production de preuves et le renforcement des capacités pour faire face aux effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement sur la santé des enfants, ainsi que sur des activités de plaidoyer en faveur de politiques et de solutions adaptées aux enfants et résilientes face aux aléas climatiques. Grâce à des campagnes en faveur de l'évolution des comportements organisées auprès du public et des entreprises, l'UNICEF cherchera à obtenir une réduction de la pollution et à attirer davantage l'attention du Gouvernement pour atténuer l'incidence de celle-ci sur les enfants et les femmes.

29. L'UNICEF aidera le système de santé à répondre à la pandémie de COVID-19 et à assurer une distribution équitable des vaccins, notamment pour les enfants. La communication jouera un rôle essentiel pour aider les enfants à rester en sécurité pendant la pandémie et pour renforcer la confiance dans la vaccination.

30. L'UNICEF luttera contre le triple fardeau de la malnutrition en améliorant la capacité du système de nutrition à réduire davantage la malnutrition infantile, y compris le retard de croissance sous toutes ses formes chez les enfants de moins de 5 ans, et en donnant la priorité aux populations les plus défavorisées, notamment par l'amélioration des politiques, par une coordination intersectorielle et par des programmes nationaux ciblés. Il s'attachera en priorité à plaider en faveur d'un financement durable de la nutrition maternelle et de la nutrition de la petite enfance. Les partenariats avec les acteurs de la nutrition, notamment le secteur privé, seront axés sur la lutte contre le surpoids et l'obésité chez les adolescents et sur la promotion d'habitudes alimentaires saines.

31. Les activités menées en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène seront axées sur le développement d'un accès durable et équitable à des services d'eau et d'assainissement résilients face aux aléas climatiques et gérés de manière sûre. L'UNICEF élaborera des programmes qui tiennent compte des risques et plaidera en faveur de la hausse du financement public d'une offre abordable d'eau et d'assainissement. Il encouragera les partenariats innovants, notamment avec le secteur privé, pour que soient disponibles, dans ce domaine, des solutions résilientes face aux aléas climatiques. L'appui de l'UNICEF renforcera les capacités des partenaires en matière de communication sur les questions sociales et sur l'évolution des comportements, en ciblant les pratiques d'hygiène clefs.

32. Le programme se concentrera également sur des politiques, des plans et des financements relatifs au climat, à la réduction des risques de catastrophe et à la protection de l'environnement qui tiennent compte des enfants. L'UNICEF plaidera pour que la loi révisée sur la protection de l'environnement et la contribution

déterminée au niveau national dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques mettent l'accent sur les enfants, notamment en veillant à la participation des enfants et des adolescents à l'élaboration de politiques.

### **Chaque enfant et adolescent apprend et acquiert des compétences**

33. L'UNICEF s'emploiera avant tout à renforcer la capacité du système éducatif à fournir un apprentissage et des compétences inclusifs et tenant compte des questions de genre. Il appuiera le Gouvernement et négociera des partenariats pour que l'aptitude à se servir des outils numériques soit mieux intégrée dans les systèmes d'éducation et de formation professionnelle, notamment s'agissant de la sécurité en ligne, de la créativité et des compétences transférables. Conformément à l'initiative Réinventer l'éducation et à la Digital Public Goods Alliance, le programme améliorera l'accès à la connectivité, aux appareils et aux données et contenus abordables, ainsi qu'aux plateformes et initiatives qui facilitent l'apprentissage, la participation et l'esprit d'entreprise des enfants et des adolescents, en particulier pour les groupes vulnérables.

34. L'UNICEF s'emploiera à renforcer le système éducatif afin de créer des environnements d'apprentissage propices et sûrs qui favorisent l'égalité des genres, la santé mentale et la participation des enfants et des adolescents. L'apprentissage et les compétences transformatrices sur les questions de genre seront prioritaires, en commençant par l'apprentissage social et émotionnel dans les premières années, jusqu'à ce que les filles aient des chances égales d'exceller dans les matières liées aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie, aux arts et aux mathématiques et d'acquérir des compétences qui élargissent leurs possibilités d'emploi. L'UNICEF plaidera en faveur de politiques qui favorisent l'éducation bilingue fondée sur la langue maternelle pour les enfants issus d'ethnies minoritaires et qui permettent de remédier aux obstacles qui empêchent les enfants handicapés et les enfants migrants d'accéder à l'éducation. Une assistance technique sera fournie aux partenaires nationaux afin de lutter contre le harcèlement et la violence scolaire et de promouvoir une discipline positive.

35. Le programme d'éducation fera valoir une approche globale pour des systèmes éducatifs propres, verts et résilients en promouvant des solutions à grande échelle innovantes, durables et intelligentes sur le plan climatique, tout en assurant la continuité de l'éducation pendant les situations d'urgence. L'UNICEF interviendra dans l'élaboration d'un programme complet sur les changements climatiques et l'environnement, offrant aux enfants et aux adolescents la possibilité d'agir pour le climat au niveau local. Il continuera à appuyer le suivi des résultats d'apprentissage et l'établissement de rapports y relatifs ainsi que l'intégration des données climatiques dans le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, et plaidera pour des politiques garantissant un financement équitable de l'éducation.

### **Chaque enfant et adolescent est protégé de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance**

36. La composante relative à la protection de l'enfance se concentrera sur le renforcement de la capacité du Gouvernement à élaborer, à coordonner, à financer et à mettre en œuvre des lois et des politiques de protection de l'enfance fondées sur des données probantes afin de prévenir la violence, la maltraitance, l'exploitation et la séparation inutile des familles et de lutter contre ces phénomènes. Les activités de plaidoyer de l'UNICEF viseront l'Assemblée nationale pour que soient amendés la loi sur l'enfance, notamment afin de modifier l'âge légal d'un enfant, ainsi que le code pénal. Elles appuieront l'élaboration de politiques et de plans relatifs à la réforme du travail social et du système de garde d'enfants, l'élaboration d'une loi

complète sur la justice pour mineurs, et la mise en place d'un financement adéquat de la protection de l'enfance aux niveaux national et infranational. L'UNICEF aidera le Gouvernement à produire des preuves et à adopter des mesures sur la violence contre les enfants, en prenant en compte ses dimensions de genre, la protection en ligne, les enfants placés en institution et les alternatives à la détention, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

37. L'UNICEF soutiendra le renforcement du personnel des services sociaux pour la protection de l'enfance dans les domaines de la protection sociale, de la santé, de l'éducation et des organisations de masse, afin de fournir des services de prévention et d'intervention accessibles, inclusifs et tenant compte de l'égalité des genres, notamment en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La priorité sera donnée à la numérisation de la gestion des prises en charge, à la coordination des interventions contre la maltraitance, la violence et l'exploitation des enfants, et à l'amélioration des contrôles et des services de prise en charge communautaire. L'UNICEF contribuera également à renforcer la capacité du système de protection de l'enfance à répondre aux répercussions des changements climatiques et des situations d'urgence.

38. Grâce aux activités de plaidoyer et au soutien technique de l'UNICEF, les institutions judiciaires et les forces de l'ordre seront mieux à même de mettre en œuvre des procédures adaptées aux enfants et aux femmes et de fournir des services coordonnés garantissant un meilleur accès à la justice pour les enfants et les adolescents ayant affaire à elle. L'accent sera mis sur le déploiement et le renforcement des capacités des tribunaux pour mineurs et des tribunaux de la famille, des organisations d'aide juridique aux enfants et des professionnels associés afin de traiter les affaires impliquant des enfants. Le programme promouvra l'aide juridictionnelle, la justice réparatrice, la déjudiciarisation et les alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi, ainsi que les services de soutien aux enfants victimes ou témoins.

39. L'UNICEF donnera des outils aux parents, communautés, enfants et adolescents et travaillera avec le secteur privé pour promouvoir des environnements familiaux protecteurs et des comportements, normes et pratiques sociales positives. Il permettra le renforcement du programme global d'éducation des enfants, qui promeut une discipline positive, des normes de genre équitables et le développement de l'enfant. La priorité sera donnée aux zones reculées où vivent des minorités ethniques et aux travailleurs migrants vivant en ville par l'intermédiaire de partenariats avec les entreprises. Le programme permettra également aux enfants et aux adolescents d'adopter des comportements sûrs en ligne et hors ligne.

#### **Chaque enfant et adolescent bénéficie de politiques et de budgets qui tiennent compte des intérêts des enfants**

40. La composante relative à la politique sociale sera axée sur une sensibilisation stratégique en faveur de la réalisation des droits de l'enfant par l'intermédiaire de politiques, de plans et de budgets équitables. Elle renforcera la capacité institutionnelle du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et des principales parties prenantes, notamment le milieu des affaires, à veiller au respect des droits de l'enfant. L'UNICEF défendra les droits des enfants les plus défavorisés et vulnérables, par exemple en intervenant dans les programmes nationaux ciblés, notamment ceux ayant trait aux minorités ethniques. La composante produira des preuves et facilitera des dialogues politiques réguliers sur la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants et sur l'allocation et l'utilisation du budget de l'État. Elle aidera l'Assemblée nationale et les organisations non gouvernementales à suivre les dépenses sociales consacrées aux enfants. Elle renforcera la capacité du secteur privé à mettre en œuvre

et à appuyer les droits de l'enfant, notamment grâce à des partenariats avec la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam et les chambres de commerce étrangères.

41. Pour faire face à la pauvreté multidimensionnelle, aux inégalités persistantes et aux répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et de la crise climatique, l'UNICEF appuiera le renforcement du système national de protection sociale de sorte à ce qu'il soit plus inclusif, équitable et résilient et à ce qu'il prenne mieux en compte les questions de genre et les questions liées aux enfants. Grâce à des activités de sensibilisation fondées sur des preuves et au partage des meilleures pratiques, le programme plaidera stratégiquement en faveur d'une allocation universelle pour les enfants et fournira un appui technique pour l'extension des transferts en espèces et des prestations à un plus grand nombre d'enfants les plus vulnérables, en tirant parti de la transformation numérique prévue pour le déploiement, en cas d'urgence, d'interventions rapides et efficaces dans le cadre du système de protection sociale.

42. L'UNICEF s'emploiera à renforcer la capacité des administrations locales dans certaines provinces et villes à élaborer et à mettre en œuvre des plans et des budgets efficaces en faveur des enfants. Il s'associera au Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, à l'Union des jeunes, à des organisations dirigées par des enfants et des jeunes et à des entreprises sociales pour créer des plateformes numériques innovantes et durables qui favorisent une véritable participation des enfants et des adolescents et leur engagement civique.

#### **Efficacité du programme**

43. La composante relative à l'efficacité du programme veillera à ce que le programme de pays soit conçu, géré et coordonné de manière efficace, en faisant appel à l'innovation et aux technologies de développement pour obtenir des résultats de haute qualité. Elle comprend un appui transversal à la planification, au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'amélioration des capacités d'approvisionnement, de la logistique et de tout autre appui opérationnel, notamment pour une préparation efficace aux situations d'urgence et des interventions efficaces.

44. En partenariat avec le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le secteur privé, d'autres organismes des Nations Unies, les partenaires non gouvernementaux, les médias, les réseaux de jeunes et les personnes influentes, l'UNICEF renforcera encore l'efficacité et la portée de ses stratégies de communication, et notamment de communication pour le développement. Il tirera parti du pouvoir des médias en ligne et numériques pour promouvoir la participation du public sur les questions clés ayant une incidence sur les enfants, notamment dans les situations d'urgence et dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

45. L'UNICEF élargira les partenariats avec le secteur privé et renforcera l'appui que fournit ce dernier afin de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable au Viet Nam.

## Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant et adolescent survit, s'épanouit et vit dans un environnement sûr et vert	2 440	15 700	18 140
Chaque enfant et adolescent apprend et acquiert des compétences	2 040	14 931	16 971
Chaque enfant et adolescent est protégé de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance	2 040	12 425	14 465
Chaque enfant et adolescent bénéficie de politiques et de budgets qui tiennent compte des intérêts des enfants	4 816	3 737	8 553
Efficacité du programme	6 069	5 907	11 976
<b>Total</b>	<b>17 405</b>	<b>52 700</b>	<b>70 105</b>

## Administration du programme et gestion des risques

46. Le programme de pays répond directement aux priorités recensées par le Gouvernement en matière de développement. Dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de l'UNICEF est régi par un comité directeur composé d'entités gouvernementales et d'organismes des Nations Unies, dont l'UNICEF. Tel que prévu dans le Plan-cadre, ce forum régulier fournit une orientation stratégique à la coopération.

47. Les principaux risques liés au programme ont trait aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux pandémies, ainsi qu'à la gestion d'un partenariat mutuellement responsable et efficace avec le Gouvernement. Pour atténuer les risques liés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, l'UNICEF analysera et synthétisera régulièrement les ensembles de données administratives nationales et les dispositifs d'alerte rapide. En ce qui concerne la gestion des partenariats fondée sur les risques, les transferts de fonds et la mise en œuvre des activités seront contrôlés selon les principes de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

48. Le statut de pays à revenu intermédiaire du Viet Nam fait courir le risque d'une nouvelle réduction de l'aide publique au développement. Compte tenu des immenses défis qui restent à relever, l'UNICEF plaidera en faveur de partenariats et de mécanismes de financement innovants afin de donner la priorité au Viet Nam, en augmentant progressivement les contributions publiques et privées versées aux programmes en faveur des enfants.

49. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et des réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

50. L'UNICEF soutiendra les efforts déployés au niveau national pour suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des autres engagements internationaux du Viet Nam et en rendre compte. Il aidera le Bureau général de la statistique et les ministères à intégrer de meilleures méthodes ainsi que des instruments normalisés au niveau international pour la collecte et l'analyse des données relatives aux enfants, aux adolescents et aux femmes, et en particulier aux groupes les plus vulnérables. Il collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations multilatérales pour renforcer le système national de suivi et de statistique, notamment en fournissant un appui technique aux principales enquêtes nationales et en assurant un suivi et des examens conjoints afin de suivre les progrès accomplis pour veiller aux réalisations du Plan-cadre.

51. Les indicateurs de résultats du programme de pays seront suivis à l'aide du cadre de suivi des objectifs de développement durable dirigé par le Gouvernement, avec des données issues d'enquêtes nationales. Les données administratives sectorielles, notamment pour la santé, l'éducation et la protection de l'enfance, seront renforcées par des approches numériques et innovantes soutenues par l'UNICEF.

52. L'UNICEF élaborera un processus de programmation adaptatif et agile qui fera l'objet d'examens annuels afin d'être constamment amélioré en temps voulu. Le programme de pays sera évalué en 2026. Des évaluations thématiques, pour certaines dirigées par le pays, seront menées pour les composantes principales du programme afin d'éclairer les priorités, l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité au niveau national.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocations des ressources

#### Programme de coopération entre le Viet Nam et l'UNICEF, mars 2022-décembre 2026

<p><b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : articles 6, 7, 12, 19, 23, 24, 26 à 30, 34, 37, 39, 40, 42</p> <p><b>Priorités nationales</b> : plan national de développement socioéconomique (2021-2025) ; objectifs de développement durable : 1 à 6, 10, 13, 16, 17</p>
<p><b>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF</b> : développement social inclusif ; lutte contre les changements climatiques, résilience face aux catastrophes et durabilité environnementale ; prospérité partagée grâce à la transformation économique ; gouvernance et accès à la justice</p> <p><b>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF</b> : services de base essentiels : santé maternelle et infantile, eau, assainissement et hygiène, malnutrition (retard de croissance et obésité) ; écoles dotées d'infrastructures adaptées, apprentissage numérique, accès des étudiants handicapés ; pauvreté infantile multidimensionnelle ; protection sociale, participation des enfants, réduction de la violence contre les enfants et accès à la justice ; résilience aux changements climatiques</p>
<p><b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025</b> : 1 à 5</p>

Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
<p>Réalisation 1 : Développement social inclusif</p> <p>Réalisation 2 : Lutte contre les changements climatiques, résilience face aux catastrophes et durabilité environnementale</p>	<p>1. Les femmes enceintes, les enfants et les adolescents bénéficient d'un accès équitable à des soins de santé de qualité et à la vaccination, d'un accès à une eau sans risque sanitaire et à</p>	<p>1. Taux de mortalité infantile (objectif du Viet Nam pour le développement durable (OVDD) 3.1.5)</p> <p>NR (2019) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- National : 14 ‰</li> <li>- Hommes : 15,8 ‰</li> <li>- Femmes : 12 ‰</li> <li>- Minorités ethniques (ME) : 22,13 ‰</li> </ul> <p>NC (2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- National : 12,5 ‰</li> </ul>	<p>Enquête annuelle sur les changements démographiques, enquête sur les minorités ethniques</p>	<p>1.1 Les systèmes de soins de santé et de promotion de la santé ont été renforcés afin d'améliorer les services équitables de santé maternelle et infantile, y compris la vaccination, les services d'appui en matière de santé</p>	<p>Ministère de la santé, Institut national de la nutrition, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Bureau général de la statistique, Ministère de l'éducation et de la formation,</p>	2 440	15 700	18 140

Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	l'assainissement, d'une nutrition adéquate et de services d'appui en matière de santé mentale, vivent dans des environnements sûrs et verts et disposent des compétences nécessaires pour adopter des comportements sains.	2. Part de la population rurale utilisant des services de base d'approvisionnement en eau potable (OVDD 6.1.2) NR (2021) : 51 % NC (2026) : 60 %	Enquête sur le niveau de vie des ménages	mentale, la résilience face aux aléas climatiques et la préparation et la réponse à la COVID-19 et aux autres urgences sanitaires.	Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, Comité chargé des questions relatives aux minorités ethniques, Union des femmes vietnamiennes, secteur privé, ONG, administrations infranationales, Organisation mondiale de la Santé, Banque mondiale			
		3. Part de la population rurale utilisant des services d'assainissement de base (OVDD 6.2.1) NR (2021) : 75,2 % NC (2026) : 85 %	Enquête sur le niveau de vie des ménages	1.2. Le Gouvernement et les acteurs concernés par la nutrition ont renforcé leur capacité à élaborer des politiques et des budgets, à se coordonner et à fournir des services visant à lutter contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans sous toutes ses formes, en donnant la priorité aux zones les plus défavorisées, et contre l'obésité chez les adolescents et à promouvoir des habitudes alimentaires saines.				
		4. Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (OVDD 2.2.1) NR (2021) : - National : 19,6 % - ME : 32 % NC (2026) : - National : < 17 % - ME : < 28 %	Enquête nationale sur la nutrition	1.3. Le Gouvernement et ses partenaires ont renforcé leur capacité à fournir des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène inclusifs et de qualité, fondés				
		5. Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants âgés de 5 à 18 ans NR (2021) : 19 % NC (2026) : Pas d'augmentation	Enquête nationale sur la nutrition					

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p>sur des données probantes, résilients face aux aléas climatiques et qui tiennent compte des questions de genre, et à promouvoir les pratiques d'hygiène personnelle au niveau local et dans les institutions.</p> <p>1.4. Les organes élus et les autres institutions chargées de garantir un environnement sûr et vert pour les enfants disposent de meilleures capacités pour générer des preuves et élaborer et mettre en œuvre aux niveaux national et infranational des politiques, des stratégies et des plans tenant compte des questions relatives aux enfants et à l'égalité des genres afin d'atténuer les effets des changements climatiques sur les enfants.</p>				
Réalisation 1 : Développement social inclusif	2. Les enfants et les adolescents, en particulier les filles et les	1. Taux d'achèvement de l'école (OVDD 4.1.4) NR (2018) :	Rapports du Ministère de l'éducation et de la formation	2.1. Le système éducatif a renforcé sa capacité à fournir aux enfants (de la	Assemblée nationale, Ministère de l'éducation et de	2 040	14 931	16 971

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	garçons vulnérables, ont un accès équitable à un apprentissage inclusif et de qualité et au développement de compétences numériques et transférables, et ont la possibilité de participer, dans un environnement propre, vert et sûr.	<p>Premier cycle de l'enseignement secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Général : 84 %</li> <li>- Filles : 83,8 %</li> <li>- ME : 81 %</li> </ul> <p>NC (2025) :</p> <p>Premier cycle de l'enseignement secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Général : 87 %</li> <li>- Filles : 87 %</li> <li>- ME : 83 %</li> </ul>	Rapports du Ministère de l'éducation et de la formation	<p>petite enfance à l'adolescence) un apprentissage et des compétences inclusifs et tenant compte des questions de genre, y compris des compétences numériques et transférables.</p> <p>2.2. Le système éducatif crée des environnements d'apprentissage propices et sûrs pour les enfants et les adolescents, dans le respect de leur diversité, qui promeuvent la santé mentale et permettent la participation et l'engagement civique des enfants et des adolescents.</p> <p>2.3. Le système éducatif a amélioré sa capacité à renforcer les politiques, la planification, le suivi et le financement en vue de garantir pour toutes et tous des possibilités d'apprentissage novatrices,</p>	la formation, Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, administrations provinciales, ONG, universités, secteur privé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Banque mondiale			

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		d) 9 % Premier cycle de l'enseignement secondaire : NR (2018) : a) électricité : 90 % b) Internet : 90 % c) ordinateurs : 90 % d) infrastructures adaptées aux personnes handicapées : 50 % NC (2025) : a) 100 % b) 100 % c) 95 % d) 65 %		inclusives et transformatrices sur les questions de genre. 2.4. Les capacités du Gouvernement et des partenaires ont été renforcées pour garantir un système éducatif sûr, propre, vert et résilient, notamment par l'adoption à grande échelle de solutions innovantes, durables et intelligentes sur le plan climatique et en permettant la sensibilisation des enfants à l'action climatique et leur engagement en faveur de l'environnement.				
Réalisation 4 : Gouvernance et accès à la justice	3. Les enfants et les adolescents, en particulier les filles et les garçons les plus vulnérables, sont protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance, la négligence et les séparations familiales inutiles, grâce à des systèmes de protection de	1. Pourcentage d'enfants (identifiés comme ayant subi des violences) soutenus par les services de santé, de protection sociale et de justice NR (2020) : 89 % NC (2026) : 100 % 2. Pourcentage d'enfants placés en famille d'accueil par rapport au nombre total d'enfants bénéficiant d'une	Rapport du Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales  Rapport du Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales	3.1. Les élus, les autorités nationales et infranationales et les principaux agents non étatiques disposent de meilleures capacités pour élaborer, coordonner et mettre en œuvre des lois et des politiques de protection de l'enfance fondées sur des données probantes afin de prévenir et de	Assemblée nationale, Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère de la sécurité publique, Tribunal populaire suprême, Ministère de l'éducation et de	2 040	12 425	14 465

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	l'enfance, de garde d'enfants et de justice inclusifs et efficaces, à l'acquisition de connaissances et de compétences permettant de lutter contre les pratiques sociales néfastes, et à l'amélioration de la santé mentale et du soutien psychosocial.	protection de remplacement formelle NR (2021) : 74 % NC (2026) : 80 %		combattre la violence, la maltraitance, l'exploitation, la négligence et les séparations familiales inutiles, et pour y allouer un budget adéquat.  3.2 Un personnel formé à la protection de l'enfance, issu des secteurs de l'aide sociale, de la santé et de l'éducation ainsi que des organisations de masse, fournit des services de prévention et d'intervention accessibles, inclusifs et de qualité, adaptés aux enfants et tenant compte des questions de genre, y compris en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.  3.3 Les institutions judiciaires et les forces de l'ordre sont mieux à même de mettre en œuvre des procédures inclusives adaptées aux enfants et aux	la formation, Bureau général de la statistique, Ministère de l'information et de la communication, Union des femmes vietnamiennes, Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes, Organisation internationale du Travail, Banque mondiale, secteur privé			

Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>femmes et de fournir des services coordonnés garantissant un meilleur accès à la justice pour les enfants et les adolescents ayant affaire à elle.</p> <p>3.4 Les enfants, les adolescents, les familles, les communautés et le secteur privé ont les moyens de lutter contre les normes sociales négatives et les pratiques néfastes et de promouvoir des environnements familiaux protecteurs.</p>				
<p>Réalisation 1 : Développement social inclusif</p> <p>Réalisation 3 : Prospérité partagée grâce à la transformation économique</p>	<p>4. Les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'une politique, d'une planification et de dépenses publiques équitables, participatives, fondées sur des données probantes,</p>	<p>1. Taux de pauvreté infantile multidimensionnelle (OVDD 1.1.3)</p> <p>NR (2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- National : 14,5 %</li> <li>- Population urbaine : 5 %</li> <li>- Population rurale : 18,6 %</li> <li>- Kinh/Hoa : 6,8 %</li> <li>- ME : 46,4 %</li> </ul> <p>- Enfants handicapés : 43 %</p> <p>NC (2024) :</p>	<p>Rapport du Bureau général de la statistique</p>	<p>4.1. Le Gouvernement, les organes élus et les autres parties prenantes, notamment le milieu des affaires, ont la capacité institutionnelle de réaliser les droits de l'enfant grâce à des politiques, des plans et des budgets équitables et à des possibilités accrues</p>	<p>Assemblée nationale, Ministère des finances, Ministère du plan et de l'investissement, Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, Ministère de la justice, Ministère de la santé,</p>	4 816	3 737	8 553

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	<p>résilientes face aux aléas climatiques et respectueuses de l'environnement, ainsi que d'un système de protection sociale élargi, adapté aux enfants et résilient face aux chocs.</p>	<p>- National : baisse de 1 % à 1,5 % en glissement annuel - Pour les indicateurs ventilés : à confirmer par le Gouvernement</p> <p>2. Les lois, sous-lois et politiques du Gouvernement tiennent mieux compte des enfants, sont résilientes face aux aléas climatiques, et sont conformes aux normes et cadres normatifs internationaux (par exemple, les politiques de protection sociale adaptées aux enfants, l'âge de l'enfant, etc.)</p> <p>NR (2021) : a) Décret n° 20 sur l'assistance sociale à couverture limitée pour les enfants, en particulier ceux âgés de 0 à 3 ans b) L'âge légal de l'enfant est fixé à moins de 16 ans dans la loi sur l'enfance</p> <p>NC (2026) : a) Décret n° 20 ou loi sur l'assistance sociale modifiés afin d'offrir une plus grande couverture pour les enfants et une intervention de</p>	<p>Rapports de l'Assemblée nationale</p>	<p>de participation des enfants et des adolescents.</p> <p>4.2. Le système national de protection sociale, éclairé par une analyse multidimensionnelle de la pauvreté des enfants et de la vulnérabilité face aux changements climatiques, a été renforcé et étendu pour garantir un soutien inclusif, équitable, adapté aux enfants et résilient face aux chocs.</p> <p>4.3. Les administrations locales de certaines provinces et villes ont renforcé leur capacité à élaborer, à budgétiser et à mettre en œuvre des plans efficaces en faveur des enfants et à mettre en place des plateformes innovantes afin de permettre la participation des enfants et des adolescents à la prise de décisions.</p>	<p>Ministère de l'éducation et de la formation, Bureau général de la statistique, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Comité chargé des questions relatives aux minorités ethniques, Union des jeunes, administrations provinciales, ONG, institutions financières internationales, organismes des Nations Unies</p>			

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		<p>protection sociale adaptée aux enfants b) L'âge de l'enfant est modifié pour être fixé à moins de 18 ans</p> <p>3. Pourcentage d'enfants âgés de 11 à 16 ans prenant part à des initiatives visant à promouvoir les droits de l'enfant NR (2021) : 20 % NC (2026) : 30 %</p> <p>4. Autorités locales (dont municipalités) ayant mis en œuvre des plans et des budgets adaptés aux enfants et résilients face aux aléas climatiques reflétant les priorités locales concernant les enfants, y compris celles relatives aux enfants les plus vulnérables NR (2020) : 0 NC (2026) : cinq villes et provinces</p>	<p>Rapport du Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales</p> <p>Rapports provinciaux</p>					
	5. Les programmes de l'UNICEF sont planifiés, coordonnés, contrôlés et mis en œuvre de manière efficace et dotés de	1. Pourcentage d'indicateurs prioritaires relatifs à la gestion satisfaisant aux exigences du tableau de bord de l'UNICEF NR (2021) : 100 % NC (2026) : 100 %	Tableau de bord de l'UNICEF	5.1 Gestion du programme, coordination et innovation. 5.2 Planification, suivi et évaluation, gestion des données		6 069	5 907	11 976

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	ressources suffisantes, y compris dans les situations d'urgence, grâce à une communication forte, à l'évolution des normes sociales, aux opérations et aux partenariats, notamment avec le secteur privé.	<p>2. Pourcentage des recommandations issues de l'évaluation appliquées</p> <p>NR (2022) : 0 % NC (2026) : 100 %</p> <p>3. Nombre de personnes touchées par les médias numériques de l'UNICEF sur les questions relatives aux droits de l'enfant (moyenne annuelle)</p> <p>NR (moyenne annuelle actuelle du descriptif de programme de pays) : 37 millions NC (2026) : 50 millions</p>	<p>Tableau de bord de l'UNICEF</p> <p>Plateformes de médias sociaux</p>	<p>et des connaissances.</p> <p>5.3 Communication et sensibilisation du public.</p> <p>5.4 Partenariats et communication sur les normes sociales et l'évolution des comportements.</p> <p>5.5 Partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la mobilisation des ressources et les résultats pour les enfants.</p>				
<b>Montant total des ressources</b>						<b>17 405</b>	<b>52 700</b>	<b>70 105</b>